

# CONTRAT DE LOCATION DE TERRAIN AGRICOLE

## Entre les soussignés :

Le bailleur : ..... , domicilié(e) à  
.....

Le locataire : ....., domicilié(e) à  
.....

## Préambule :

Le bailleur déclare être propriétaire du terrain agricole situé à ....., d'une superficie de ..... hectares, cadastré section ..... numéro ....., ci-après dénommé "le terrain".

## Article 1 – Objet du contrat

Le bailleur loue au locataire le terrain agricole décrit ci-dessus, à usage exclusivement agricole. Le locataire s'engage à cultiver le terrain conformément aux bonnes pratiques agricoles et à respecter la destination agricole du site.

## Article 2 – Durée de la location

Le présent contrat est conclu pour une durée de \_\_\_\_\_ années, commençant à la date de signature. Il prendra fin automatiquement, sans formalité, à l'échéance prévue, sauf renouvellement expressément convenu entre les parties.

## Article 3 – Loyer et charges

Le locataire s'engage à payer au bailleur un loyer annuel de \_\_\_\_\_ euros (€), payable en une ou plusieurs échéances suivantes : .....  
. Les charges afférentes au terrain, notamment les taxes foncières, sont à la charge du bailleur/locataire (rayer la mention inutile).

## Article 4 – Usage et entretien

Le locataire doit utiliser le terrain conformément à sa destination agricole, en respectant les règles environnementales et sanitaires applicables. Il s'engage à maintenir le terrain en bon état d'entretien, à éviter toute dégradation, et à restituer le terrain dans un état conforme à la fin du contrat.

## Article 5 – Cession et sous-location

Le locataire ne pourra céder le présent contrat ni sous-louer le terrain sans l'accord écrit préalable du bailleur.

## Article 6 – Résiliation

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations, le contrat pourra être résilié de plein

droit après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 30 jours. Le locataire peut également résilier le contrat avec un préavis de 6 mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **Article 7 – Restitution du terrain**

À l'expiration ou à la résiliation du contrat, le locataire devra restituer le terrain dans un état conforme aux usages agricoles et au bon entretien, sans dégradation, sous peine de réparation des dommages.

#### **Article 8 – Assurances**

Le locataire s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à son occupation du terrain. Le bailleur est responsable des risques liés à la propriété, sauf faute du locataire.

#### **Article 9 – Litiges**

Tout différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat sera soumis aux juridictions compétentes du lieu de situation du terrain.

#### **Article 10 – Clause finale**

Le présent contrat exprime l'intégralité de l'accord entre les parties. Toute modification devra être faite par écrit et signée par les deux parties.

##### **Le bailleur**

Nom : .....

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

##### **Le locataire**

Nom : .....

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Source originale de ce document :

<https://modeles-contrat.com/contrat-de-location-terrain-agricole/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://modeles-contrat.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.  
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.